

ABONNEMENTS Nord et Départements limitrophes. 4 fr. 50 6 fr. 50 18 fr. Autres Départements. 5 fr. 50 11 fr. 22 fr. ANNONCES LILLE, 28, rue Falckherbe et dans les bureaux de l'Administration du journal

TEMPS PERDU

Par suite de la mort du maire, le regrette M. Sautteau, dit la Dépêche, des élections municipales complémentaires, portant sur cinq ou six sièges, vont avoir lieu prochainement, à Valenciennes.

Et sur cet accident politique banal, notre confrère essaye d'émotionner ses lecteurs et d'amalgame, sinon d'effrayer, les radicaux de Valenciennes.

Naturellement, c'est nous, socialistes, qui faisons les frais de sa supplique ou de sa mercuriale. — L'un et l'autre peuvent se dire !

« A Valenciennes, comme à Lille, déclare la Dépêche, à bon escient d'ailleurs, le socialisme se développe rapidement... Il fait d'année en année des progrès que les plus optimistes ne peuvent s'empêcher de constater... Le temps est proche où le collectivisme s'installera triomphant à l'Hôtel-de-Ville... »

Et sur cette constatation, notre confrère nous conte d'édifiantes histoires !

Il nous apprend que M. l'adjoint Devillers aurait accueilli avec bienveillance des offres du parti conservateur tendant à l'union de toutes les fractions bourgeoises contre l'invasion collectiviste.

Il nous dit encore que plusieurs conseillers républicains pressentis dans le même sens, auraient donné leur adhésion à une ligue anti-collectiviste, du même genre, sans doute, que celle qui se forma naguère à Roubaix et à Lille, sous les auspices de ligues, dites socialistes et patriotiques.

Pas plus tard qu'hier, vendredi, une réunion des futurs conjurés a dû être tenue à Valenciennes.

Nous n'en connaissons pas encore les décisions, mais quelles que soient celles-ci, nous restons bien tranquilles, en bon catholique.

D'autant plus calmes et tranquilles, que la Dépêche a pris soin, elle-même, de nous dire que « ça n'irait pas tout seul » dans cette réunion !

A leurs protestations républicaines, à leurs tirades enflammées, les conservateurs ont trouvé des républicains sourds et retifs.

C'est pourquoi la Dépêche morigène les radicaux.

« Ah ! Messieurs, s'exclame-t-elle dans les français académique que nous sommes, vous ne voulez pas être mangés par les conservateurs ? Vous serez avalés par les socialistes ! »

Et, là-dessus, la vénérable diuène de se voiler la face tout en criant à l'abomination de la désolation.

C'est le cas de dire : « Qui trompet-on ici ? »

Heureusement, il n'y a que la Dépêche qui se mette prodompement le doigt dans l'œil.

avons que la dernière heure des râlées sonnât à l'horloge de la démocratie.

Si la Dépêche en doute, qu'elle interroge M. Méline !

Il lui répondra : « Vous perdez votre temps, ma mie ! »

G. SIAUVE-EVAUSY.

VICTOIRE OUVRIÈRE

Grâce à l'action décisive de Millierand, ministre du commerce et de Pierre Baudin, ministre des travaux publics, les ouvriers mineurs de Montceau, en grève depuis plusieurs semaines, viennent d'obtenir gain de cause sur toutes, ou presque toutes leurs revendications.

Un riche placardier jendit par la compagnie bouillière et que nous avons reproduit dans notre précédent numéro annonce que le patronat minier de Montceau capitule. Le syndicat est reconstitué et une nouvelle sera exécutée pour participation à la grève.

Les chefs des mineurs quittent la mine sans se laisser aller à aucune manifestation, elles resteront confinées à l'hospice. Au lieu de recevoir leur paie par trimestre, les mineurs passeront à la caisse tous les quinze jours.

C'est une belle et éclatante victoire qui vient d'être remportée à Montceau-les-Mines.

Tout le prolétariat y applaudit.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La nouvelle loi sur les accidents du travail, qui devait être mise en vigueur le 1er juin, a subi, on sait, pour quelques causes, un retard d'un mois.

Néanmoins, le ministre précédent avait promis de faire dresser la liste de tous les accidents survenus pendant le mois de juin et, puisque la loi n'était pas encore appliquée, de mettre à la charge de l'Etat les indemnités à payer aux ouvriers victimes.

Interpellé à ce sujet par M. Mirman, M. Waldeck-Rousseau a déclaré que le ministre actuel faisait siennes les responsabilités antérieures.

Il importe donc que les intéressés sachent bien ce qu'ils ont à faire dans ce cas.

Le patron, ou à son défaut l'ouvrier qui a été victime d'un accident du travail pendant le courant du mois de juin, doit en faire la déclaration au maire de la commune, et joindre à cette déclaration un certificat de médecin indiquant l'état de la victime, les suites probables de l'accident, et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif.

Autrement, les maires centralisent les déclarations qui leur ont été faites. Que les intéressés se hâtent donc, et s'assurent, à la mairie du lieu de l'accident, que les formalités nécessaires ont été remplies.

Tout retard pourrait, sinon entraîner la perte du droit à l'indemnité, au moins forcer l'ouvrier à passer par les lenteurs et les difficultés de la procédure du droit commun.

UNE INNOVATION

Comme on l'a vu hier dans notre compte-rendu de la séance, la Chambre vient de décider de constituer une commission de la législation commerciale, qui aura pour tâche de faire un rapport sur l'état de la législation commerciale, et de proposer les modifications nécessaires.

C'est une innovation qui, en des temps ordinaires, paraît être le privilège des commissions d'enquête parlementaire, est tout à fait nouvelle.

Le vote du budget de 1899 a été précédé d'un vote sur l'adoption de la loi relative à la composition du conseil des ministres.

Avec la méthode traditionnelle adoptée par la Chambre, on pourra au contraire, au lieu de voter la loi relative à la composition du conseil des ministres, voter la loi relative à la composition du conseil des ministres.

FIGURES

M. DE LANESSAN

Le nouveau ministre de la marine est originaire de saint-André-de-Cubzac (Gironde), où il est né le 13 juillet 1841.

Aide chirurgien-major pendant la guerre de 1870-71. Docteur en médecine, M. de Lanessan fut nommé professeur d'histoire naturelle à la faculté de médecine de Paris, en 1876.



Publiciste, il fut élu conseiller municipal de Paris en 1878, dans le quartier de la Monnaie.

Elu député de son arrondissement de Paris, en 1881, et élu le député de la Seine au scrutin de liste, dans les premiers rangs, en 1885.

Nommé gouverneur général de l'Indo-Chine en 1887, durant trois ans, et député de notre grande possession d'Extrême-Orient, M. de Lanessan fut nommé ministre de la marine le 1er juin 1899.

Après, il y a quelques mois, nommé par l'annam et le Tonkin de la part de ce pays au conseil supérieur des colonies.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

Judi à la Chambre, au moment où l'antisémitisme Charles Bernard apportait aux grèves de Montceau les secours de la loi, le gouvernement annonçait au parlement que, loin de vouloir retarder l'application de la loi, il se proposait de faire voter la loi sur les conditions de travail dans les délais les plus rapides.

Il n'est pas du tout dans l'intention du gouvernement, a déclaré le président du conseil de retarder la solution d'une question qui a été l'objet de la loi sur les conditions de travail. Mais il lui a paru que, dans un but de rapidité, de solution très prochaine, une partie au moins des questions soulevées à la Chambre pouvait être résolue par une voie plus prompte. Ce sont ces propositions que nous désirons présenter à la commission.

Mais, à aucun point de vue, nous n'entendons retarder la solution, nous croyons, au contraire, que les mesures proposées par nous sont de nature à accélérer.

Tela veut dire en bon français qu'un décret permettra d'appliquer ces clauses, tout au moins pour la partie qui concerne le salaire et le paiement des salaires, et que le reste sera réglé par la loi.

On attendait des actes du nouveau ministre, en vertu de son mandat de ministre du commerce, est donné à Millierand qui lui a attribué l'initiative et le mérite.

C'est la loi sur les conditions de travail, et c'est la loi sur les conditions de travail, et c'est la loi sur les conditions de travail, et c'est la loi sur les conditions de travail.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 juin. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le budget de 1899. Le Conseil s'est occupé de l'élaboration du budget de 1899, qui sera déposé à la Chambre avant les vacances. Il s'agit de mettre le budget de 1899 en harmonie avec les prévisions de l'exercice 1898, et de tenir compte des conséquences des lois nouvellement votées.

En ce qui concerne les contributions directes, dont le rapport a été déposé hier sur le bureau de la Chambre par M. Camille Pelletan, le gouvernement demandera qu'on les discute lundi prochain.

Mouvement judiciaire. Le garde des sceaux a fait signer le mouvement judiciaire suivant : M. Bernard, conseiller à la Cour de cassation, est nommé procureur général à la Cour d'appel de Paris.

A Troyes, M. Guibaud, juge suppléant. M. Castes, juge à Limoux, remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Jean de Carottes, qui reprendra, sur sa demande, celle de siège à Limoux.

M. Alfred Loti, juge au tribunal de première instance de Rouge, y sera spécialement chargé des ordres.

M. Bisson, juge au tribunal de Pontoise, y sera chargé des ordres.

L'Algérie. Divers journaux annoncent que M. Jonaud serait appelé au gouvernement général d'Algérie. Cette nouvelle n'est pas exacte. Le président du Conseil n'a pas eu à s'occuper de la question du gouvernement de l'Algérie, il n'a pas pu encore conférer avec M. Lefebvre, qui est actuellement malade.

NOS DÉPÊCHES

(Par services télégraphiques spéciaux)

EN BELGIQUE

(De nos correspondants particuliers)

SITUATION RÉVOLUTIONNAIRE. Bruxelles, 30 juin. — Sous peu nous aurons probablement la tâche d'annoncer à nos lecteurs la révolution en Belgique. La couronne vassale sur le trône de Léopold et une tempête populaire pourrait bien la jeter à l'eau.

La révolution est commencée en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un peuple éploré, mais d'un peuple qui se réveille et qui se défend. Une nation tout entière qui se sent soulevée et qui se défend.

Le mouvement révolutionnaire a commencé en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un peuple éploré, mais d'un peuple qui se réveille et qui se défend. Une nation tout entière qui se sent soulevée et qui se défend.

Le mouvement révolutionnaire a commencé en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un peuple éploré, mais d'un peuple qui se réveille et qui se défend. Une nation tout entière qui se sent soulevée et qui se défend.

Le mouvement révolutionnaire a commencé en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un peuple éploré, mais d'un peuple qui se réveille et qui se défend. Une nation tout entière qui se sent soulevée et qui se défend.

Le mouvement révolutionnaire a commencé en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un peuple éploré, mais d'un peuple qui se réveille et qui se défend. Une nation tout entière qui se sent soulevée et qui se défend.

Le mouvement révolutionnaire a commencé en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un peuple éploré, mais d'un peuple qui se réveille et qui se défend. Une nation tout entière qui se sent soulevée et qui se défend.

Le mouvement révolutionnaire a commencé en Belgique, comme en Espagne et en d'autres pays assermentés, les jeunes monarchistes, capitalistes et bourgeois.

A ce moment Jules Desiré est pris dans une foule et atteint par le sabre d'un gendarme.

Les manifestants se dirigent vers Ste-Gudule et arrivent à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

tiens qui se sont séparés de l'abbé Daan pour suivre le clergé en l'occurrence ferme. La Gazette de Liège a aussi sa part de bêtises. Enfin, le public s'arrête devant la Populaire, le journal socialiste de Liège, et les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.

Après quoi la foule se dirige à la Madeleine. Plus de mille personnes ont été arrêtées. Les citoyens Paulsen et Trolet prennent la parole et déclament la conduite des policiers.

Le meeting a lieu à la Grand'place, où Vandenberghe donne un meeting en plein air.